

**COMITÉ SYNDICAL**  
**FINANCES**  
**Délibération N°3**

**SEANCE DU 01 DECEMBRE 2025**

L'an 2025, le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 10h00, s'est réuni à l'Espace Ouvèze à Privas, le Comité Syndical de Territoire d'énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 99

Membres présents : 53

Pouvoir : 2

Excusés : 6

Membres votants : 53

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le Budget Primitif 2025 adopté en séance du 10 mars 2025 dernier s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 19 717 620,00€
- Section d'investissement : 44 448 171,77€

Compte tenu de l'activité du Syndicat, il convient de réajuster les crédits suivants :

- Section de fonctionnement :
- Section d'investissement : 86 747.00 €

Ces crédits portent sur l'inscription de nouvelles opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée en matière de maîtrise des énergies ou bien encore d'ajustements budgétaires.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ✓ DECIDE d'autoriser l'ouverture des crédits complémentaires nécessaires au fonctionnement du syndicat



Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....